

VIDE GRENIERS Dimanche 29 mars 2026

Belmont d'Azergues

Renseignements : 06 16 77 05 71

Restauration et buvette sur place

sportbelmont2000@gmail.com

Fiche d'Inscription (L'inscription implique l'adhésion pleine et entière du règlement ci-dessous)

Nom : Prénom :
Adresse :

Tél : Mail :

Déclare sur l'honneur : 1- ne pas être commerçant(e), 2- ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du code pénal), 3- ne vendre que des objets personnels et usagés (article L310-2 du code du commerce)

Date :

Signature :

EXTERIEUR : 4 € le m linéaire Xm = €

Longueur minimum 2m, 5m avec voiture, 6m avec fourgonnette, merci de préciser

INTERIEUR : 14 € la table de 1,80m x = €

par ex. (x2t=28€) (x3t=42€) (x4t=56€)

6 € le m pour portant uniquement non fourni = €

Installation Impérative la veille 17 à 18h. Ouverture des portes à 6h30.

Présence Obligatoire des Exposants. Nous déclinons toute responsabilité en cas de vol.

TOTAL A REGLER par chèque à l'ordre de SB 2000 :

..... €

Joindre photocopie recto-verso de la carte d'identité de la personne exposante.

Poster ou déposer à SB2000 - Mairie de Belmont- 41 Rue du Château -69380 Belmont d'Azergues

ou sur [HELLOASS](https://helloass.com) ici =====>



Clôture inscriptions: 13 mars 2026 Sous réserve des Conditions

Sanitaires

Règlement du Vide Greniers

- Autorisation de prendre des photos pour le journal mairie et annonces sur site des brocantes.
- le jour du vide greniers, les exposants doivent être **obligatoirement** munis de la pièce d'identité fournie en photocopie). Indispensable pour l'inscription sur le registre municipal.
- **accueil des exposants de 6h00 à 7h00** sur la place du bourg , ne pas partir avant 17h par sécurité.
- les emplacements sont délivrés dans l'ordre de réception des inscriptions **avec leurs règlements**.
- En aucun cas la location des emplacements ne sera remboursée en cas d'absence.
- Les organisateurs ne sont pas responsables en cas de vol, de dégradation des objets, ou d'intempéries.
- **Sont interdits à la vente** : les denrées périssables, les animaux, les armes de toutes catégories, téléphones portables, ainsi que les lots de produits identiques neufs. **Les organisateurs se réservent le droit de refuser tout objet ou matériel non conforme le jour de la vente.**

Tout invendu ou détritrus doit être évacués en quittant votre place.